

*Délai d'opposition: 24 mars 1965*

---

## **ARRÊTÉ FÉDÉRAL**

approuvant

**la convention portant amendement à la convention révisée  
pour la navigation du Rhin, signée à Mannheim**

(Du 18 décembre 1964)

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*

vu les articles 8 et 85, chiffre 5, de la constitution;

vu le message du Conseil fédéral du 4 septembre 1964 <sup>(1)</sup>,

*arrête:*

### Article premier

La convention portant amendement à la convention révisée pour la navigation du Rhin, signée à Mannheim le 17 octobre 1868, qui a été conclue à Strasbourg le 20 novembre 1963, est approuvée.

Le Conseil fédéral est autorisé à la ratifier.

### Art. 2

Le présent arrêté est soumis aux dispositions de l'article 89, 4<sup>e</sup> alinéa, de la constitution concernant le referendum en matière de traités internationaux.

Ainsi arrêté par le Conseil des Etats.

Berne, le 18 décembre 1964.

*Le président, J. Müller*

*Le secrétaire, F. Weber*

---

<sup>(1)</sup> FF 1964, II, 424.

Ainsi arrêté par le Conseil national.

Berne, le 18 décembre 1964.

*Le président, Kurmann*

*Le secrétaire, Ch. Oser*

Le Conseil fédéral arrête:

L'arrêté fédéral ci-dessus sera publié en vertu de l'article 89, 4<sup>e</sup> alinéa, de la constitution fédérale et de l'article 3 de la loi du 17 juin 1874 concernant les votations populaires sur les lois et arrêtés fédéraux.

Berne, le 18 décembre 1964.

Par ordre du Conseil fédéral suisse:

*Le chancelier de la Confédération,*

**Ch. Oser**

15227

Date de la publication: 24 décembre 1964

Délai d'opposition: 24 mars 1965

---

## **ARRÊTÉ FÉDÉRAL approuvant la convention portant amendement à la convention révisée pour la navigation du Rhin, signée à Mannheim (Du 18 décembre 1964)**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1964
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	51
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	24.12.1964
Date	
Data	
Seite	1536-1537
Page	
Pagina	
Ref. No	10 097 562

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.